

N° 279/2023

Organisme

DEPARTEMENT

LOIR-ET-CHER

CANTON

ROMORANTIN-LANTHENAY

COMMUNE

ROMORANTIN-LANTHENAY

DECISION

Objet : Commande publique/marchés publics – Exploitation d'un service de transport urbain à destination du quartier des Favignolles
Marché 2023.13

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;
Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal de Romorantin-Lanthenay en date du 09/11/2023 portant délégation d'attributions au Maire de Romorantin-Lanthenay ;
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1-1° ;
Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures et services ;
Considérant le marché relatif à l'exploitation d'un service de transport urbain à destination du quartier des Favignolles ;
Considérant l'attribution du marché à la sarl COMPAGNIE DU BLANC ARGENT KEOLIS, domiciliée place de la Gare à Romorantin-Lanthenay (41200), pour un montant ttc de 153 929,00 euros (options 2 et 3 comprises) pour les 2 ans du marché.

- DECIDE -

Article 1 : Un marché est passé avec la COMPAGNIE DU BLANC ARGENT KEOLIS pour l'exploitation d'un service de transport urbain à destination du quartier des Favignolles.

Article 2 : La dépense en résultant sera inscrite aux budgets des exercices concernés, à savoir un montant ttc de 153 929,00 euros (options 2 et 3 comprises) pour 2 ans.

Article 3 : La Direction Générale des Services et M. le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

A Romorantin-Lanthenay, le 28/11/2023



Le Maire,

M. Jeanny LORGEUX

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le : 04 DEC. 2023

Publié ou notifié le : 04 DEC. 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 18 DEC 2023